

« Réduire les déséquilibres et offrir de nouvelles perspectives de développement et de conditions de vie » tels sont les objectifs que s'est donné le **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires** et nous ne pouvons que nous en réjouir car il est grand temps d'accorder une place prépondérante à la qualité de la vie des populations qu'elles soient humaines ou animales.

Si nous sommes parfaitement conscients que la gestion du territoire doit intégrer visiblement et durablement des engagements économiques, environnementaux et sociétaux dans sa stratégie en prenant en compte les coûts et les bénéfices à court terme et à long terme, c'est à la condition que les activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur notre territoire, si elles passent par l'amélioration des moyens de communication (routes, voie ferrée, etc.) ne se fassent pas au détriment de la nature.

Nous octroyons, en effet, la primauté de nos lieux de vie à la biodiversité car, comme le rappelait Antoine de Saint-Exupéry: *« Nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants. »* et c'est, dans ce sens, que Nicolas Hulot a, le 22 mars 2018, présenté son Plan biodiversité pour lui permettre de *« lutter contre les pollutions, inverser la tendance contre l'artificialisation des sols et permettre à la nature de gagner du terrain, ou encore protéger les forêts et les océans au niveau mondial »*.

Toutefois, la conservation de la diversité biologique de notre espace de vie est très souvent liée à la main de l'homme, spécialement dans l'espace rural et forestier.

Or, alors que la fuite en avant extractiviste est responsable de destructions irréversibles des écosystèmes, la Municipalité d'Oloron Sainte Marie dans la plus grande discrétion, le 31 juillet 2014, a autorisé la société GC Conseil à réaliser l'étude d'un projet concernant l'exploitation de plusieurs carrières sur le territoire communal à Soeix, au Bager et à Escout, sur des surfaces de 191 hectares au Bager d'Oloron, 56,4 hectares à Soeix et 13.5 hectares à Escout, à raison de 350 000 tonnes par an.

Dans la forêt du BAGER d'Oloron qui abrite « la petite Amazonie des Pyrénées », ce seront 191 hectares parmi les plus belles futaies de la région qui devraient être détruites et les pitons volcaniques rasés d'un site géologique remarquable (MFP64).

Le projet peut contribuer à la destruction directe d'habitats car il concerne les sites Natura 2000 de l'Ourtau et du gave d'Ossau et leurs chevelus ; alors que ceci ne va pas dans le sens du **« sursaut d'indignation »** voulu par le Ministre de la Transition écologique.

S'il s'agit ici de promouvoir une gestion concertée et assumée de protection de nos richesses environnementales, par tous les acteurs intervenants sur le territoire, il

faut considérer la forêt du Bager comme un atout incontournable dans l'évolution de l'offre touristique du piémont Oloronais, car l'écotourisme y constitue un vecteur croissant.

De plus, une pollution importante des eaux peut potentiellement entraîner des conséquences sur les habitats en aval, celle des sources (dont la fameuse Eau d'Ogeu), la réouverture d'une station thermale..., et même des espaces boisés classés EBC, des ZNIEFF type I, des zones Natura 2000 avec des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire, (saumon, euprocte, loutre, desman) qui sont des enjeux de biodiversité pour les amphibiens présents dans les points d'eau et pour l'avifaune, la pérennité de l'agriculture du secteur et le devenir du Lycée Agricole de Soeix; la simple douceur de la campagne béarnaise et la tranquillité de ses habitants.

C'est la raison pour laquelle un grand nombre de citoyens, davantage préoccupés par l'intérêt général que par les intérêts extractivistes d'une société privée qui laissera derrière elle des paysages désolés, des écosystèmes détruits et des populations bouleversées, s'oppose au projet de carrière de GConseil d'Alès qui met en péril le respect de leurs droits humains les plus fondamentaux, et feront tout pour qu'aucune nouvelle carrière à ciel ouvert ne voit le jour sur la commune d'Oloron Sainte Marie.